

FCP OBLIGATAIRE

# SIENNA COURT TERME ISR<sup>(1)</sup>

Profiter des primes obligataires et optimiser  
une trésorerie moyen terme.

INDICATEUR DE RISQUE <sup>(2)</sup>

Durée minimum de  
placement recommandée **6** mois

Classification SFDR <sup>(3)</sup> article **8** <sup>(4)</sup>

*(1) Plus de 90% de l'actif du fonds dispose d'une analyse ESG, chiffre calculé hors émetteurs publics et liquidités détenues à titre accessoire. Le fonds ne bénéficie pas du Label ISR gouvernemental. (2) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. (3) Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. (4) Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

**Sienna**  
INVESTMENT MANAGERS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT GÉRÉ PAR SIENNA GESTION

SIENNA GESTION est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF,  
développant l'expertise en gestion cotée du Groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS.



# SIENNA COURT TERME ISR<sup>(1)</sup>

Un fonds Obligataire court terme à faible duration ayant pour objectif de procurer une performance supérieure à celle du marché monétaire en profitant des primes obligataires, et d'optimiser une trésorerie moyen terme.

(1) Le fonds ne bénéficie pas du label ISR gouvernemental.

## POINTS CLÉS

- ▶ Un univers d'investissement essentiellement **ISR** construit à partir de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG »<sup>(2)</sup>.
- ▶ Des investissements réalisés sur des **supports obligataires courts « Investment Grade »**<sup>(3)</sup>.
- ▶ **15 % d'obligations de maturité supérieure à 2 ans.**

## OBJECTIFS DE GESTION

- ▶ Surperformer le marché monétaire.
- ▶ Indice de référence : **80 % EURO SHORT-TERM RATE (ESTR) CAPITALISÉ JOUR + 20 % BLOOMBERG EURO AGGREGATE TREASURY 1-3 ANS** (coupons nets réinvestis)
- ▶ Une cible de **sensibilité** proche de **0,5** pour limiter le risque de hausse des taux.

## PHILOSOPHIE DE GESTION

Investir de manière opportuniste dans l'univers des obligations courtes et maintenir une sensibilité peu élevée entre les fonds monétaires et les fonds obligataires.

### Durée de vie des titres

Contrairement aux fonds monétaires, la classification « obligataire et autres titres de créance » permet au fonds d'investir sur :

- ▶ Des titres à taux fixes supérieurs à 1 an.
- ▶ Des titres à taux variables supérieurs à 2 ans.

Cela permet au fonds de profiter d'opportunités sur la pente court terme.

### Investissements notés A3/P3 Court Terme

Le fonds peut investir sur des sociétés qui ne sont pas éligibles dans les fonds monétaires, à savoir les notations A3/P3 court terme.

Néanmoins pour des raisons de liquidités, les investissements resteront essentiellement « Investment Grade »<sup>(4)</sup>

Le fonds peut bénéficier de niveaux de spreads plus attractifs qu'un fonds monétaire classique.

### Sensibilité flexible

La **sensibilité** du portefeuille est pilotée pour être **proche de 0,5 afin de ne pas exposer le fonds en cas de hausse des taux.**

Elle peut cependant aller au-delà en fonction des anticipations du gérant, ce qui n'est pas possible pour un fonds monétaire (WAM<sup>(5)</sup> maximum de 180 jours).

(2) Plus de 90 % de l'actif du fonds dispose d'une analyse ESG, chiffre calculé hors émetteurs publics et liquidités détenues à titre accessoire. Le fonds ne bénéficie pas du label ISR gouvernemental. (3) Les titres investissables ou « Investment Grade » correspondent aux obligations émises par les emprunteurs qui reçoivent une note allant de AAA à BBB- par les agences de notation, selon l'échelle de Standard & Poor's. Elles s'opposent aux « Non-Investment Grade », également appelées « Speculative Grade » ou « High Yield » (« haut rendement »), plus risquées mais conférant un retour plus substantiel (notes allant de BB+ à D selon Standard & Poor's). Les obligations « Investment grade » répondent à un niveau de risque faible par comparaison avec les obligations « High Yield ». (4) Agences de notation : Moody's, Standard & Poor's, Fitch Ratings. (5) La maturité moyenne pondérée ou WAM (« Weighted Average Maturity ») correspond à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance d'un portefeuille de titres de créance. Plus le WAM est élevé, plus il faut de temps pour que toutes les obligations du portefeuille arrivent à échéance.

## PROCESSUS DE GESTION

Une approche « Top Down » suivie d'investissements concentrés sur la partie courte de la courbe.

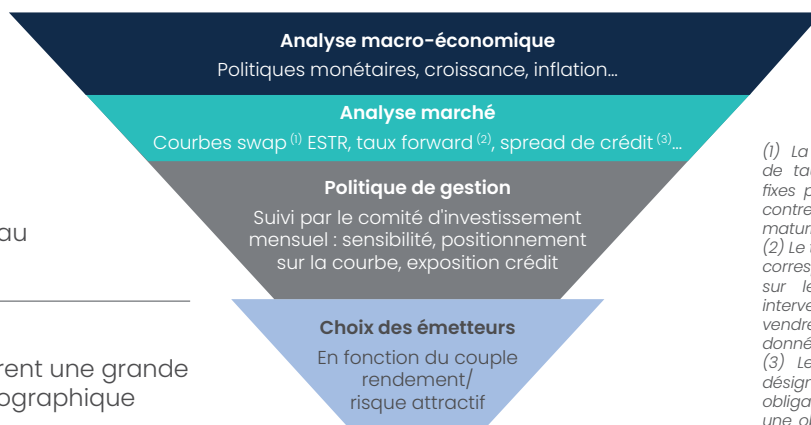
### Définition de la politique de gestion

L'allocation est déterminée mensuellement et adaptée hebdomadairement.

Le suivi quotidien des ratios réglementaires de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> niveau (Alto Investment Compliance)

### Choix des émetteurs

Les émetteurs sélectionnés offrent une grande diversification sectorielle et géographique



(1) La courbe swap est une courbe de taux construite à partir des taux fixes payés dans un contrat de swap contre un taux variable pour différentes maturités.

(2) Le taux forward (ou « taux à terme ») correspond au taux de change proposé sur le marché à terme lorsqu'un intervenant s'engage à acheter ou à vendre une devise à un taux de change donné, mais à une date ultérieure.

(3) Le spread (ou écart de crédit) désigne l'écart de rendement entre une obligation émise par une entreprise et une obligation de référence de même durée considérée comme la moins risquée (l'emprunt d'État). Il existe aussi des spreads entre différents États.

## PROCESSUS D'INVESTISSEMENT ISR

**Définition de l'univers investissable :** Application d'un filtre ESG (Best in class <sup>(4)</sup>) sur la base de l'ESG Risk Rating de Sustainalytics <sup>(5)</sup> pour s'assurer de la qualité de la cohérence globale de la politique ESG de l'émetteur <sup>(6)</sup>.

1 Un univers de départ d'environ 800 émetteurs : **Indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE**

2 **1<sup>er</sup> FILTRE**  
Exclusions sectorielles (charbon, tabac, armes controversées, pornographie, fossiles non conventionnels) et normatives (controverses)

**2<sup>e</sup> FILTRE**  
Filtre ESG " Best in Class " <sup>(4)</sup>

Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> filtres excluent **au minimum 20%** des émetteurs de l'univers d'investissement de départ.

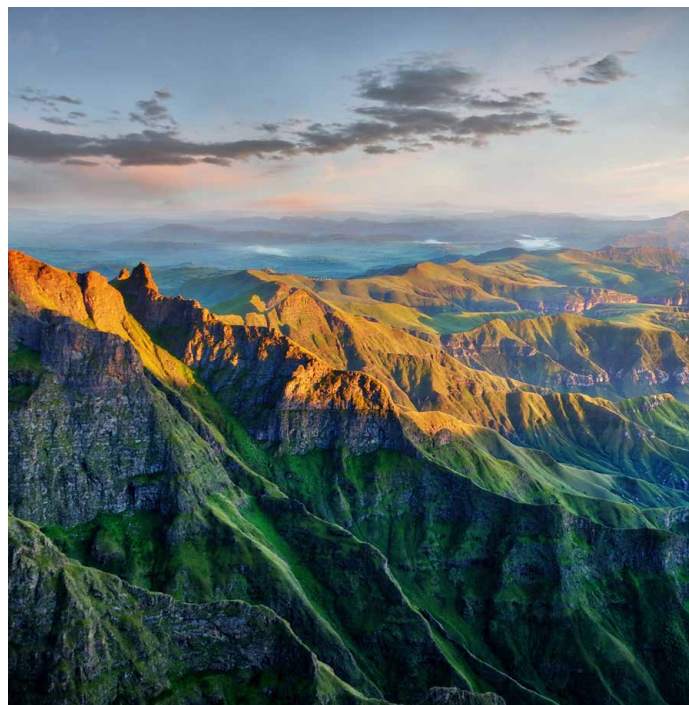
3

- ▶ Un **univers investissable d'environ 650 émetteurs** à la suite des 2 filtres
- ▶ Un **univers des émetteurs d'environ 200 valeurs** présents sur le marché monétaire
- ▶ Notation interne des émetteurs > **Environ 120 émetteurs**

(4) L'approche « Best in Class » désigne la sélection des émetteurs au sein d'un même groupe ou secteur d'activité.

(5) Sustainalytics est le fournisseur depuis 2011 en notations environnementale, sociale et de gouvernance, en suivi des controverses et des activités controversées.

(6) Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière sont la disponibilité, la fiabilité et la représentativité des informations recueillies auprès des fournisseurs de données pour construire le score ESG.



## SUIVI DES TITRES

Sienna assure une gestion des risques grâce à :

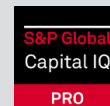
### 1 UNE ANALYSE DES ÉMETTEURS INDÉPENDANTE DE LA GESTION, GÉRÉE PAR LA DIRECTION DES RISQUES (Score Interne)

L'équipe de gestion des risques contrôle en permanence tous les ratios réglementaires et statutaires de répartition des risques grâce à un logiciel dédié : **Alto Investment Compliance**.



### 2 UNE ANALYSE QUANTITATIVE ET UN SUIVI EN TEMPS RÉEL DES ÉMETTEURS (S&P Capital IQ Pro)

Les émetteurs en portefeuilles font l'objet d'un suivi de leur solidité financière avec la plateforme **S&P Capital IQ Pro**.





## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

|                                |   |   |   |   |   |   |   |   |
|--------------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Société de gestion             | SIENNA GESTION  |   |   |   |   |   |   |   |
| Nom du fonds                   | SIENNA COURT TERME ISR  |   |   |   |   |   |   |   |
| Fonds de fonds                 | Non   |   |   |   |   |   |   |   |
| Indicateur de référence        | 80 % EURO SHORT-TERM RATE (ESTR) CAPITALISÉ JOUR<br>20 % BLOOMBERG EURO-AGGREGATE TREASURY 1-3 ANS NR               |   |   |   |   |   |   |   |
| Valorisateur                   | CACEIS FUND ADMINISTRATION  |   |   |   |   |   |   |   |
| Dépositaire                    | BNP PARIBAS   |   |   |   |   |   |   |   |
| Nature juridique               | Fonds commun de placement (FCP)   |   |   |   |   |   |   |   |
| Date de création du fonds      | 17/11/1986  |   |   |   |   |   |   |   |
| Classification                 | Obligations et autres titres de créances libellés en euros  |   |   |   |   |   |   |   |
| Fréquence de valorisation      | Quotidienne   |   |   |   |   |   |   |   |
| Cut-off                        | Centralisation avant 15h00  |   |   |   |   |   |   |   |
| Devise                         | Euro (EUR)  |   |   |   |   |   |   |   |
| Durée de placement recommandée | Supérieure à 6 mois   |   |   |   |   |   |   |   |
| SRI (1)                        | <table border="1"> <tr> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>5</td> <td>6</td> <td>7</td> </tr> </table> | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 1                              | 2   | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |   |   |

| Partis  | I  | P  |
|---|--|--|
| Code ISIN   | FR0007391255   | FR0010970095   |
| Valeur liquidative d'origine                                      | 152,45 euros   | 500 euros  |
| Montant minimum de souscription                                   | Néant  | 100 000 euros pour la souscription initiale, néant pour les suivantes  |
| Décimalisation des parts  | Non décimalisées   | Non décimalisées   |
| Affectation des résultats   | Capitalisation   | Capitalisation   |
| Commission de souscription max. (non acquise)                     | 2 %  | 2 %  |
| Commission de souscription max. (acquise au fonds)                | Néant  | Néant  |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0,21%  | 0,11%  |
| Coûts de transaction  | 0,04%  | 0,04%  |
| Commission de surperformance                                      | 20 % de la différence entre la performance de l'actif net du fonds et celle de son indicateur de référence : 80 % EURO SHORT-TERM RATE (ESTR) Capitalisé Jour + 20 % BLOOMBERG EURO AGGREGATE TREASURY 1-3 ANS (coupons nets réinvestis) | 20 % de la différence entre la performance de l'actif net du fonds et celle de son indicateur de référence : 80 % EURO SHORT-TERM RATE (ESTR) Capitalisé Jour + 20 % BLOOMBERG EURO AGGREGATE TREASURY 1-3 ANS (coupons nets réinvestis) |
| Souscripteurs concernés   | Tous souscripteurs   | Tous souscripteurs et plus particulièrement les investisseurs institutionnels  |

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti: le fonds présente un risque de perte en capital.

## CONTACTS



**Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY**  
Directeur  
du Développement  
06 17 15 18 85  
pa.nonotte-varly@sienna-im.com



**Aleksander VIDAKOVIC**  
Chargé de Relations  
Investisseurs  
06 61 38 34 42  
aleksander.vidakovic@sienna-im.com



**Lucas PRESIER**  
Chargé de Relations  
Investisseurs  
06 65 27 59 25  
lucas.presier@sienna-im.com



**Raphaël DUPUY-SALLE**  
Gérant  
Gestion Monétaire



**Maxime BONY, CFA**  
Gérant  
Gestion Obligataire



Accédez au site web



[www.linkedin.com/company/sienna-capital/](https://www.linkedin.com/company/sienna-capital/)

## ÉQUIPE DE GESTION

## PRINCIPAUX RISQUES

**Risque de perte en capital :** Le fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi, les investisseurs supportent un risque de perte en capital lié à la nature des placements réalisés par le fonds. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part du fonds à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur est averti que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué. **Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) :** Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. **Risque de taux :** Le risque de taux résulte d'une fluctuation des taux d'intérêt pouvant avoir un impact sur la valeur des instruments financiers détenus par le portefeuille, et sur la valeur liquidative du fonds. De manière générale, plus la maturité des titres à taux fixe est élevée, plus leur sensibilité est élevée, plus le risque de taux est important. **Risque de crédit :** Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative. **Risque de contrepartie :** Le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le fonds a conclu des contrats de gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le fonds.

### AVERTISSEMENT

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com). En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées. Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.